

Bonjour,

Veillez trouver vos réponses en bleu à vos questions :

En ce qui concerne la circulation des vélos et des piétons, notamment sur la future passerelle qui enjambrera la darse, les aménagements doivent être cohérents avec les normes actuelles en terme de pente et de largeur, pour une continuité sécurisée et confortable.

Il faut anticiper une fréquentation forte, avec des usagers, promeneurs, piétons, Personnes à Mobilité Réduites et cyclistes dans les deux sens.

Au niveau de la largeur et de pente, pour obtenir un accès aisé pour les cyclistes promeneurs et les PMR, voici un extrait des recommandations techniques du CEREMA : largeur entre 3,5 m et 4,5 m, hauteur de garde corps entre 1 et 1,4 m, pente inférieure à 6%. La perspective horizon phase 1 du PPT du 5 février 2024 ne semble pas respecter cette prescription

La vue de la passerelle est une perspective de principe, les études d'AVP (avant-projet) n'ont pas encore été menées mais intégreront l'ensemble des standards attendus pour une passerelle piétons, PMR et cyclistes.



Dans le document du PPT du 5 février 2024 , la passerelle se fera en phase 1, soit entre 2024 et 2025. Cela impliquera aux utilisateurs de passer ailleurs.

La passerelle ne se fera pas avant 2026-2027 pour une mise en service dans la suite de la phase 1. Il faut le temps de mener l'ensemble des études. La phase 1 de PSMO correspond en effet à des travaux s'étendant de 2024 à 2027. En 2024 n'ont que lieu les travaux préparatoires (zone bateaux logements et zone de découplage le long du quai de l'île du Bac). Une continuité des cheminements doux sera assurée tout au long de la phase 1 mais impliquera un détour important pendant certaines phases de travaux.

Cette phase transitoire est à gérer car le report risque de se faire sur la RD30. C'est donc une problématique à aborder avec le département. De toutes les manières, cette RD30 est à aménager, ce qui semble être dans le schéma directeur du plan vélo des Yvelines (page 23, on voit les deux tracés, loisirs et utilitaires sur RD30). Les deux projets sont donc liés.

Une continuité cyclable et piétonne sera assurée tout du long des travaux. Elle nécessitera néanmoins un détour important durant certaines périodes de travaux. Le détour pensé à date permettant de contourner la darse et la carrière de GSM ne se déportera néanmoins pas sur la RD30. Il est envisagé d'utiliser le chemin des basses plaines et la route du barrage. Le tracé précis néanmoins confirmé au dernier trimestre 2024 en lien avec les entreprises travaux, avant démarrage des travaux sur site en 2025.